

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Alpes-Maritimes

**ARRÊTÉ N° 2025/047**

**rectifiant l'arrêté n° 2025-038 du 13 février 2025 fixant la liste des membres du jury d'un concours externe, interne et troisième concours d'adjoint d'animation territorial principal de 2ème classe**

**Le Président,**

**VU :**

- le code général de la fonction publique,
- le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux Centres de Gestion,
- le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,
- le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière,
- le décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation,
- le décret n° 2007-111 du 29 janvier 2007 modifié fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des adjoints territoriaux d'animation de 1ère classe,
- l'arrêté du Président du Centre de Gestion n° 2021-041 en date du 23 février 2021 modifié établissant la liste des membres de jury de concours et d'examens professionnels d'accès à certains grades de la fonction publique territoriale,
- l'arrêté n° 2025-038 en date du 13 février 2025 fixant la liste des membres du jury d'un concours externe, interne et troisième concours d'adjoint d'animation territorial principal de 2ème classe,

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de rectifier une erreur matérielle,

**ARRÊTE :**

**ARTICLE 1 : L'article n° 1 de l'arrêté n° 2025-038 susvisé est rectifié comme suit :**

**La liste des membres du jury s'établit comme suit :**

- Monsieur Serge DIMECH

Président du jury - Adjoint au Maire de Mandelieu-La-Napoule - Délégué à la Sécurité, à la Police Municipale, à la Prévention des Risques Majeurs et subdélégué à la Lutte contre l'Inondabilité et à la Façade Maritime

- Madame Isabelle VISENTIN  
Adjointe au Maire de Nice - Déléguée au Territoire Cœur de Nice et aux Cultes
- Madame Régine CARENZO  
Attaché territorial à la mairie d'Antibes - Responsable Service Animation-Enfance à la Direction Jeunesse et Loisirs
- Madame Marina NERI  
Représentante du personnel à la CAP de catégorie C à la mairie de Saint-Laurent-Du-Var - Adjoint d'animation principal de 2ème classe
- Monsieur Cédric ALLARD  
Attaché territorial à la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse - Direction Jeunesse et sports
- Monsieur David-Alexandre ANGELLA  
Attaché territorial à la mairie de Nice - Direction des Séniors, de l'Animation et des Associations

Madame VISENTIN Isabelle, Adjointe au Maire de Nice, assurera le remplacement du Président du Jury en cas d'empêchement de celui-ci.

**ARTICLE 2** : Ampliation du présent arrêté, qui sera publié par affichage électronique sur le site du Centre de Gestion des Alpes-Maritimes, sera transmise à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes.

Fait à Saint-Laurent-du-Var, le 26 février 2025,



Le Président

Pour le Président et par délégation  
Le Directeur des missions obligatoires  
et ressources humaines

Noël FIORUCCI

Jean-Paul DAVID

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, soit par voie postale devant le tribunal administratif de Nice, 18 avenue de fleurs 06000 Nice, soit par voie électronique à partir de l'application « Télerecours citoyens » accessible par le site de téléprocédures <http://www.telerecours.fr/>.